



Conditions de vie en 2018 En Guadeloupe, deux personnes sur cinq sont en privation matérielle et sociale

En 2018, 41 % de la population en Guadeloupe est en situation de privation matérielle et sociale. Sept Guadeloupéens sur dix déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues. La privation touche davantage les personnes sans emploi, faiblement qualifiées et les familles monoparentales. Les personnes nées dans un DOM sont plus exposées à la privation que les personnes nées en France métropolitaine.

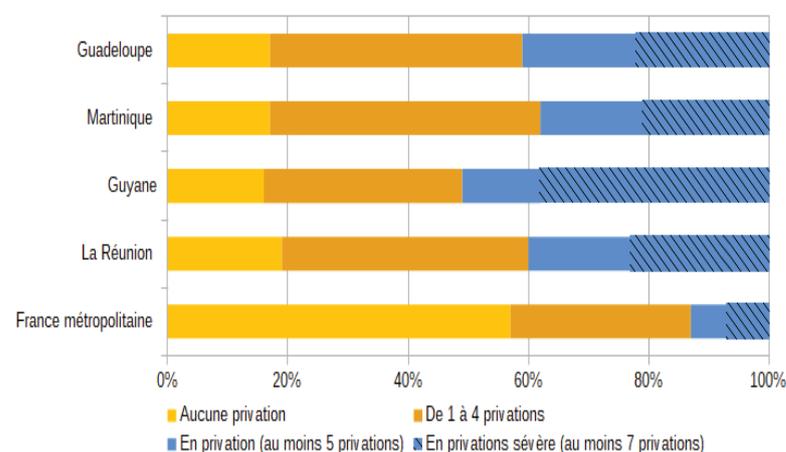
Xavier Reif, Insee

Ne pas avoir les moyens de partir en vacances, d'avoir une activité de loisir régulière ou de s'acheter des vêtements neufs... Autant de difficultés auxquelles les ménages peuvent être confrontés. En 2018, près de 151 000 Guadeloupéens, sont ainsi en situation de privation matérielle et sociale, soit 41 % de la population. Ils sont privés d'au moins cinq éléments parmi treize considérés comme nécessaires à une vie décente (définitions).

Cette situation est très proche de celle de la Martinique (38 %) et de La Réunion (40 %), alors que celle de la Guyane (50 %) est nettement plus défavorable (figure 1). En France métropolitaine, le taux de privation (définitions) est près de trois fois plus faible : il s'établit à 13 %. En outre, plus de la moitié (57 %) de la population métropolitaine déclare ne subir aucune privation contre 17 % en Guadeloupe.

1 17 % des Guadeloupéens ne subissent aucune privation

Répartition de la population selon le nombre de difficultés matérielles et sociales en 2018, par géographie (en%)



Note de lecture : En 2018, 22 % des Guadeloupéens se trouvent en situation de privation matérielle et sociale sévère. Champ : Ensemble de la population.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018..

En 2018, une personne sur cinq est en privation sévère

La privation sévère (définitions) touche trois fois plus les Guadeloupéens que les métropolitains (respectivement 22 % et 7 %). Le constat est similaire pour la Martinique et La Réunion. En Guyane, la proportion des personnes en privation sévère est beaucoup plus importante (38 %).

Ces écarts entre la France métropolitaine et la Guadeloupe s'expliquent par des éléments structurels : le taux de pauvreté est deux fois et demie plus élevé en Guadeloupe qu'en France métropolitaine (respectivement 34 % et 14 %), le taux de chômage est de 21 % en Guadeloupe, contre 8 % en France métropolitaine. En Guadeloupe, comme dans les autres DOM, le chômage résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire mais également de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Ces facteurs favorisent des situations non concurrentielles pouvant avoir pour conséquence un défaut de compétitivité des entreprises locales et un coût de la vie plus élevé. Les prix sont plus élevés de 12,5 % en Guadeloupe par rapport à la France métropolitaine. À cela s'ajoute un nombre important de Guadeloupéens se situant à la frontière entre le chômage et l'inactivité (11 % des 15 à 64 ans en moyenne entre 2017 et 2019). Enfin, le sous-emploi (12 % des personnes en emploi en 2019) est aussi plus répandu et induit des rémunérations plus faibles.

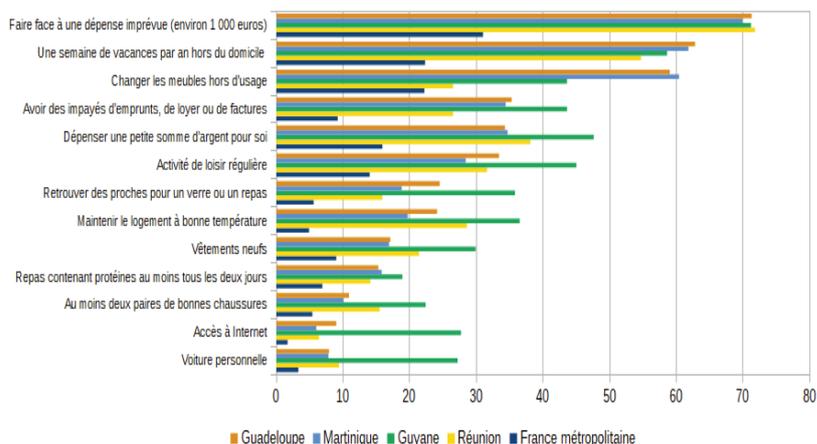
Sept Guadeloupéens sur dix déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues

Les privations les plus fréquentes (figure 2) sont celles qui nécessitent que le ménage mobilise d'importants moyens financiers : pouvoir faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1 000 € (71 % des Guadeloupéens en sont empêchés), pouvoir financer une semaine de vacances (63 %), pouvoir remplacer des meubles (59 %). Plus d'un Guadeloupéen sur deux (53 %) déclare boucler difficilement les fins de mois. Ces ménages ont du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ils doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget ou ils se trouvent en découvert bancaire. Ces trois principales privations se retrouvent dans les autres départements ultramarins, avec des niveaux assez proches. En France métropolitaine, elles touchent trois fois moins de personnes. Le niveau constaté dans les DOM s'explique par des prix plus élevés, voire des frais supplémentaires liés à l'organisation de destination de vacances éloignées.

Une tension budgétaire est ressentie également par 35 % de Guadeloupéens qui dé-

2 Sept Guadeloupéens sur dix ne peuvent faire face à une dépense imprévue

Détail des taux de privation de la population par zone géographique (en%)



Lecture : En 2018, 59 % des Guadeloupéens déclarent ne pas pouvoir changer de meubles hors d'usage par manque de moyens financiers.

Le libellé précis des composantes de l'indicateur est décrit en fin de document (définition)

Champ Ensemble de la population

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

Encadré 1 – Une privation matérielle et sociale équivalente à celle de la Hongrie ou de la Grèce

L'approche en termes de privations autorise les comparaisons avec des pays ou des régions dont les contextes économiques, sociaux, voire institutionnels sont différents. En effet, l'approche monétaire définit un taux de pauvreté dont la mesure est basée sur un seuil relatif et divergeant selon les pays. Alors que l'indicateur de privation matérielle et sociale repose sur un décompte de manques définis dans un ensemble commun, l'Union européenne. Ce qui lui confère un caractère de comparateur « absolu » au sein de l'Union.

Dans ce cadre, la Martinique comme la Guadeloupe, se situent en bas de l'échelle du classement européen proche de la position de la Hongrie ou de la Grèce, mais au-dessus de la Bulgarie et de la Roumanie, pays qui présentent un taux de privations matérielles et sociales comparable à celui de la Guyane. Faute d'un indicateur commun, il est difficile en revanche de comparer la Guadeloupe à ses pays voisins d'Amérique du Sud ou des Caraïbes.

clarent être en situation d'arriérés de loyers, de remboursements ou de factures (9 % en France métropolitaine).

En Guadeloupe, où le réseau de transport en commun est peu développé, la voiture reste le mode de déplacement privilégié. En posséder une, parfois au détriment d'autres bien de consommation, demeure une priorité pour beaucoup de ménages, ce qui en fait la privation la moins fréquente sur le territoire (8 %). Sur le plan du confort, la climatisation est diffusée plus massivement en Guadeloupe qu'en Martinique (un logement sur deux contre un sur quatre). Pourtant, les Guadeloupéens se disent davantage en difficulté pour réguler la température dans leur logement (24 % contre 20 % en Martinique).

Les privations individuelles (définitions) les plus fréquentes sont les mêmes dans tous les territoires. Elles recouvrent une dimension tant matérielle que sociale. Il s'agit pour un tiers des Guadeloupéens de ne pas pouvoir s'offrir une activité de loisir payante comme aller au cinéma ou avoir une activité sportive, de ne pas disposer d'une petite somme d'argent pour soi, ou pour un quart d'entre eux, de ne pas pouvoir se re-

trouver avec des amis autour d'un verre ou d'un repas. Ils sont également 17 % à ne pas pouvoir se payer des vêtements neufs et 11 % à ne pas pouvoir acheter au moins deux paires de chaussures. Inversement, ne pas pouvoir s'offrir une connexion internet est la privation individuelle la moins répandue. En effet, le développement des connexions mobiles facilite son accès et sa diffusion auprès de l'ensemble de la population, lui conférant un caractère prioritaire dans les choix de consommation. Ainsi seuls 9 % des Guadeloupéens en sont privés contre 2 % en France métropolitaine.

L'absence de diplôme est un déterminant majeur de la privation

Les privations matérielles et sociales touchent les mêmes profils de personnes en France métropolitaine et dans les DOM. La structure socio-démographique des régions ultramarines et notamment de la Guadeloupe amplifie leur fréquence. En effet, les populations les plus fragiles y sont proportionnellement plus nombreuses et cumulent davantage de facteurs de risque.

La moitié des peu ou pas diplômés sont en

privation contre seulement 19 % pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (figure 3). En effet, le risque de privation est 3,6 fois supérieur pour une personne pas ou peu diplômée que pour un titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (encadré 2). Cette tendance est identique dans les autres régions d'Outre-mer, tout comme en France métropolitaine. Malgré une offre universitaire qui s'est développée dans les régions d'Outre-mer, elle reste souvent limitée aux premiers cycles, conduisant de nombreux jeunes désireux de suivre un second ou un troisième cycle à quitter le territoire. Aussi, la part dans la population des diplômés du supérieur est plus faible en Guadeloupe qu'en France métropolitaine (respectivement 16 % et 24 %). Et inversement, la part des personnes peu ou pas diplômées est plus importante en Guadeloupe (36 % contre 25 % en France Métropolitaine)

Les inégalités sont également fortes selon les catégories professionnelles. Les employés et ouvriers sont plus touchés par la privation (43 %) que les cadres supérieurs (11 %), relativement moins nombreux en Guadeloupe (4 % de la population contre 8 % en France métropolitaine). Par exemple, moins de 1 % des cadres supérieurs déclarent ne pas pouvoir se payer une voiture, contre 10 % pour les employés et ouvriers.

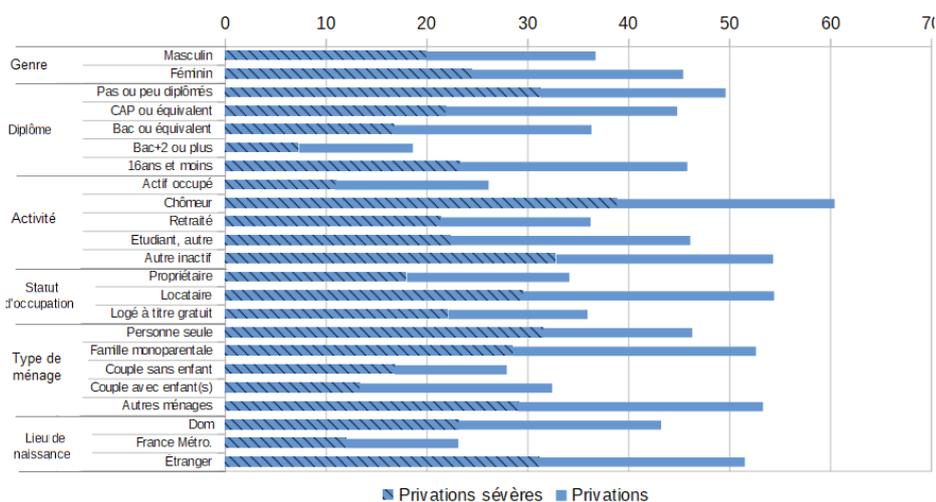
Mais l'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à la privation. Une personne en emploi sur quatre y est confrontée malgré une source de revenu stable. Ces personnes en emploi sont toutefois moins touchées par la privation que les retraités (36 %) et environ deux fois moins que les autres personnes en inactivité (54 %). Les plus exposés sont les chômeurs (60 %), proportionnellement plus nombreux en Guadeloupe qu'en France métropolitaine. Le risque de privation est 2,6 fois supérieur pour un chômeur que pour une personne en emploi (figure 4).

Une famille monoparentale sur deux est touchée par les privations

La privation n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales sont plus touchées par la privation (53 %) que les personnes seules (46 %) et surtout les couples avec (32 %) ou sans enfant (28 %). Ces familles cumulent plus souvent les difficultés dont la principale est l'absence d'emploi. Leurs charges financières ne sont en général supportées que par un seul revenu lorsqu'il existe ou par des transferts sociaux et des solidarités familiales. Le risque de privation est 1,7 fois supérieur pour les familles monoparentales que pour les couples sans enfant (figure 4). Or ces familles sont rela-

3 Les femmes plus touchées par les privations

Les privations selon les caractéristiques socio-démographiques de la population



Lecture : En 2018, 31 % des Guadeloupéens dont la personne de référence du ménage est née à l'étranger présentent une situation de privation matérielle et sociale sévère.

Champ : Ensemble de la population.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

4 Le diplôme reste une clé pour lutter contre la privation

Les déterminants socio-démographiques de la privation en Guadeloupe

Variables étudiées	Modalité active	référence	rapport de risque
Genre	Féminin	Masculin	1,4
Diplôme	Pas ou peu diplômés	Bac+2 ou plus	3,6
	CAP ou équivalent		2,6
	Bac ou équivalent		1,7
Activité	Chômeur	Actif occupé	2,6
	Retraité		ns
	Étudiant, autre		2,2
	Autre inactif		2,3
Statut d'occupation	Locataire	Propriétaire	1,9
	Logé à titre gratuit		ns
Type de ménage	Personne seule	Couple sans enfant	1,9
	Famille monoparentale		1,7
	Couple avec enfant(s)		ns
	Autres ménages		1,7
Lieu de naissance	France Métropolitaine	DOM	0,6
	Étranger		ns

Note de lecture : Le risque de privation est 1,9 fois plus élevé pour un locataire que pour un propriétaire.

ns : le rapport de risque n'est pas significativement différent entre la modalité active et la modalité de référence.

Champ : Population de 16 ans ou plus

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

Encadré 2 - Les déterminants socio-démographiques de la privation en Guadeloupe

La régression logistique est un outil statistique qui permet d'identifier les déterminants d'un événement (la privation matérielle et sociale), en précisant et quantifiant leur influence propre, « à autres caractéristiques équivalentes », c'est-à-dire en comparant des individus en tout point identiques sur les autres variables introduites dans le modèle (genre, diplôme, activité, statut d'occupation du logement, type de ménage et lieu de naissance). L'âge et les catégories professionnelles n'ont pas été retenus dans le modèle étudié, car ils montraient trop de colinéarité avec les autres critères.

Le modèle permet de comparer les déterminants favorables ou défavorables à la situation de privation matérielle et sociale entre les régions d'Outre-mer et la France métropolitaine, qu'ils agissent dans le même sens et que seule l'intensité de l'effet varie d'un territoire à l'autre. Par exemple, lorsque le risque de privation est 3,6 fois supérieur pour les personnes pas ou peu diplômées que pour un titulaire d'un « bac+2 ou plus » en Guadeloupe, il est 3,7 fois supérieur en France métropolitaine. Ce risque au sein d'une population s'entend comme le rapport entre la probabilité d'être en privation sur la probabilité de ne pas l'être.

Il existe toutefois des différences entre les déterminants de la privation dans les Outre-mer et la France métropolitaine. Ainsi, l'influence du genre est opposée pour la Guyane : le risque d'être en privation est inférieur pour une femme que pour un homme. Enfin, le lieu de naissance dont les modalités sont : DOM, métropole, étranger, ne semble pas influent en France métropolitaine alors qu'il peut être déterminant en Guadeloupe et qu'il l'est de manière plus marquée en Guyane.

tivement plus nombreuses en Guadeloupe (24 % contre 9 % en France métropolitaine).

Les femmes sont plus souvent en privation (45 %) que les hommes (37 %). Elles sont plus souvent concernées par la monoparentalité (69 %) que les hommes (31 %), marqueur des inégalités homme-femme en Guadeloupe. La privation continue d'affecter davantage les jeunes. Ainsi, 47 % des 16 à 29 ans sont en privation. Les jeunes sont les premiers touchés par le chômage de masse (41 %) et ils occupent souvent des emplois précaires. Néanmoins, pour les biens qu'ils considèrent prioritaires, comme l'accès à une connexion internet ou la possession de deux paires de bonnes chaussures, les jeunes sont moins en privation. À l'inverse, avec une perception des besoins différente, les personnes de 75 ans ou plus sont les moins exposées à la privation (37 %). Elles ont eu plus de temps pour capitaliser et sont plus souvent propriétaires de leur logement (89 %). Or, la privation se différencie également selon le statut d'occupation du logement : les locataires sont plus souvent concernés (54 %) que les propriétaires (34 %).

Enfin, les personnes nées en France métropolitaine, souvent plus diplômées et venues en Guadeloupe pour des emplois plus qualifiés, sont moins souvent en privation (23 %) que les personnes nées dans les DOM (43 %) ou à l'étranger (52 %). ■

Définitions :

L'indicateur de privation matérielle et sociale de l'Union Européenne, ou **taux de privation**, établi en 2017, est défini comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors logements collectifs et habitations mobiles) incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Ce nouvel indicateur vise à tenir compte de certaines évolutions des normes de consommation (posséder une machine à laver par exemple est devenu tellement fréquent qu'il ne s'agit plus d'un indicateur pertinent pour définir un état de privations) pour évaluer les privations matérielles, des éléments relatifs à la vie sociale ont été ajoutés.

Ce taux de privation est considéré comme **sévère**, dès lors que le décompte des difficultés atteint un score de sept ou plus.

Parmi les 13 privations retenues, sept sont des **privations « ménages »** en ce sens qu'elles affectent le ménage dans son ensemble. Les six autres sont des **privations individuelles** :

- Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 euros
- Ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile
- Ne pas pouvoir changer les meubles hors d'usage par manque de moyens financiers
- Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz
- Ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers
- Ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle
- Ne pas pouvoir se payer un repas contenant de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours
- Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque
- Ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière par manque de moyens financiers
- Ne pas pouvoir se retrouver avec des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas par manque de moyens financiers
- Ne pas pouvoir se payer des vêtements neufs
- Ne pas posséder au moins deux paires de bonnes chaussures par manque de moyens financiers
- Ne pas avoir accès à Internet par manque de moyens financiers

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Ce seuil a été fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Son calcul repose sur l'exploitation de l'enquête Budget des Familles (BDF) 2017.

Source :

L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) est la version française du dispositif européen European Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC). Son objectif est de produire des indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion, comparables pour les pays de l'Union européenne. Il s'agit d'une enquête par panel qui suit les ménages sur une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans, permettant d'analyser les résultats annuellement et par pays. En 2018, une extension d'enquête dans les DOM (hors Mayotte) a été réalisée auprès d'un échantillon de 2000 fiches-adresses par région. Sa finalité est de disposer de données détaillées ponctuelles à l'échelle de chaque DOM.

Le dispositif SRCV est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière et le niveau de bien-être subjectif. Elle sert de référence pour les actions européennes de lutte contre l'exclusion.

Cette publication est la première dans les outremer basée sur l'exploitation de l'enquête SRCV. Son champ d'analyse a été volontairement réduit aux privations matérielles et sociales dont les concepts sont moins souvent abordés. Elle complète l'approche monétaire de la pauvreté et constitue une approche plus descriptive et moins synthétique que celle en termes de revenus. D'autres publications suivront, elles permettront de croiser la dimension monétaire de l'exclusion mais également d'autres indicateurs de qualité de vie tels que la santé, les aides, l'insécurité ou le bien-être.

Service territorial de Guadeloupe
11 parc d'activités de Jabrun

97122 Baie-Mahaut

Directeur de la publication :
Olivier LENA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Myriam JELAINÉ

ISSN : 2416-8106
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Blasco J., Gleizes F., « Qui est pauvre en Europe ? » Insee Références, édition 2019. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3902325?sommaire=3902446>
- Demougeot L., Kempf N., Raimbaud B., « Niveaux de vie en 2017, La pauvreté touche un tiers de la population guadeloupéenne. », Insee Analyses Guadeloupe n°43, juillet 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4623253>
- Le Corre L., « En Guadeloupe, les prix sont plus élevés de 12,5 % qu'en France métropolitaine. » Insee Analyses Guadeloupe n°10, avril 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908453>
- Eliot N., Enquête emploi en continu 2019, En 2019, la moitié des Guadeloupéens âgés de 15 à 64 ans sont en emploi » Insee Analyses Guadeloupe n°42, avril 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4480182>

